

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 9222

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les revendications des associations d'anciens combattants. Parmi elles, l'application des droits à réparation et la reconnaissance des services rendus, l'interdiction de modifier l'hymne national en le déclarant bien exclusif du patrimoine national. Il lui demande ce qu'il entend faire sur ces deux points.

Données clés

Auteur: M. Yvan Lachaud

Circonscription: Gard (1re circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9222

Rubrique: Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6630 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)